



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2023 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, Lara **DUPLAIX**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Carine **LAPLAINE**, Anthony **MERCIER**, Jérôme **MERLIN**, Elisabeth **PLESSE**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Quorum : 9

Pouvoirs : Marie-Paule **DUBREUIL** à Jérôme **MERLIN**, Alexandre **SOUDRY** à Lara **DUPLAIX**, Karine **KREMER** à Jérôme **JOMIER**.

Secrétaire de séance : Françoise **TULARS**.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023** :

Aucune observation des élus présents, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

• **Aide à la Turquie** :

Une aide de 1 000 € a été approuvée (2 abstentions et 14 pour) pour la Turquie et la Syrie suite au séisme du 6 février 2023. L'association des Maires de France, lors d'un communiqué du 9 février 2023, propose plusieurs organisations caritatives pour faire ce don.

• **Subvention à l'association des Anciens Combattants** :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association des Anciens Combattants. Cette subvention permettra aux membres de cette association de réaliser un voyage sur les Côtes de Normandie.

• **Marché boulangerie : avenant GC2M** :

Monsieur le Maire et les conseillers approuvent à l'unanimité l'avenant n°1 concernant l'aménagement de la boulangerie Route de Paris pour le lot 8 (équipement boulangerie) d'un montant de 141.00 € HT (installation d'un lave-mains).

• **Marché Route du Vernet / Rue du lavoir : choix de l'entreprise :**

Monsieur le Maire rappelle que le marché des travaux de la route du Vernet et de la rue du lavoir a été mise en ligne le 31 janvier 2023 avec remise des offres le 7 mars 2023 à 12h00. 5 entreprises ont déposé des dossiers.

Infralim, la société indépendante d'ingénierie et de conseils qui assure la maîtrise d'œuvre a analysé les offres et présenté son rapport aux membres de la commission d'appel d'offres.

L'estimatif global des travaux s'élève à 451 087.00 € HT décomposé de la façon suivante :

- Rue du lavoir : 127 808.00 € HT
- Route de Vernet : 323 279.00 € HT

Les 5 entreprises à avoir déposé un dossier sont :

Nom du candidat	Montant total HT	Note sur 60 (prix des prestations)	Note valeur technique sur 40	Note sur 100	Classement
EIFFAGE	580 809.40 €	2.06	22	24.06	5
COLAS	405 000.00 €	34.77	36.5	71.27	1
SMC	413 445.90 €	32.78	20.5	53.28	4
SETEC	376 738.71 €	41.41	19	60.41	3
SMTPB	350 401.15 €	46.56	24.25	70.81	2

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise COLAS et autorise le Maire à signer les documents à intervenir avec l'entreprise retenue.

• **Marché Rue du lavoir / Route de Vernet : demande d'accord définitif :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite à l'attribution du marché public de travaux Route de Vernet / Rue du lavoir pour un montant de 405 000.00 € HT il y a lieu de demander l'accord définitif de subvention du Département (dispositif Aménagement d'espaces extérieurs publics).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Départemental : 121 500 €
- Amendes de police : 18 000 €

Total aides publiques : 139 500 €

Demande l'accord définitif de subvention du Département.

• **Marché Rue du lavoir / Route de Vernet : demande de subvention amendes de police :**

Monsieur le Maire et les conseillers approuvent à l'unanimité la demande de subvention amendes de police pour un montant de 18 000 €.

• **Vote des taux des 3 taxes :**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux.

Taxes	Taux de référence 2023
Taxe foncière bâtie	29.60
Taxe foncière non bâtie	20.33
Taxe d'habitation	14.85

• **Budget primitif Chaufferie :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif du budget annexe chaufferie. Ce budget s'équilibre à 65 653.96 € en fonctionnement et à 54 022.99 € en investissement.

- **Budget primitif Cheval Blanc :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif du Cheval Blanc. Ce budget s'équilibre à 71 039.40 € en fonctionnement et à 30 656.62 € en investissement.

- **Budget primitif Boulangerie :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la boulangerie. Ce budget s'équilibre à 5 740.90 € en fonctionnement et à 321 838.29 € en investissement.

- **Budget primitif Commune :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la Commune. Ce budget s'équilibre à 1 152 218.28 € en fonctionnement et à 1 101 081.59 € en investissement. Ce budget intègre principalement les travaux de voirie et d'aménagement Rue du lavoir et Route de Vernet, les travaux de réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes de Vitray.

- **Budget Boulangerie : ouverture d'une ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire et les élus approuvent à l'unanimité la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget boulangerie.

Le montant de cette demande de ligne s'élève à 150 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Monsieur SICARD, venu se présenter au Conseil Municipal et a informé de sa reprise du fond de commerce et des murs du Cœur de Meaulne en date du 3 avril.
- Monsieur le Maire et les élus ont décidé de ne pas accorder de subvention au SIESS de Cérilly pour l'école de musique de Cérilly, n'ayant que deux enfants de la commune participants à ces cours.
- La Commune souhaite obtenir le label « Ami des Aînés » mais le coût de l'étude de base est de 1 250 €. Grâce à l'intervention d'un élu auprès du délégué général du RFVAA, l'ensemble des coûts inhérents à la labellisation seront pris en charges par le RFVAA en contre partie d'une aide active des acteurs Meaulnois.
- Suite à un courrier de demande de subvention de la part du Bistrot Culture, le Conseil Municipal a décidé de ne pas accorder de subvention au Bistrot Culture, sachant que le Bistrot Culture est rémunéré par la Commune lors de ses interventions en lien avec l'activité culturelle communale.
- Lecture du courrier de remerciements du Tennis Club Meaulnois pour la subvention accordée par le Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire précise que la mise à disposition de Madame FOULQUIER par la Communauté de Commune de Tronçais, qui devait se terminer fin avril est prolongée jusqu'à fin juin 2023.

Prochain Conseil Municipal : mardi 16 mai 2023 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,

Pierre-Marie DELANOY



La secrétaire,

Françoise TULARS



